

CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55 33

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

1. AGRONOMIE

1.2. HORTICULTURE

OUVRIER / OUVRIERE EN IMPLANTATION ET ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS

PROFIL DE FORMATION (Spécifique Art. 45)

PQ ayant généré le PF : Ouvrier/Ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins	Accord du Conseil Général	Le 23 octobre 2003
	Confirmation du Parlement	

LE METIER

La désurbanisation, l'accès facilité à la propriété, la multiplication des jardins voués essentiellement au récréatif, au décoratif, entraînent un accroissement de la demande d'ouvriers/d'ouvrières capables d'entretenir les parcs et jardins.

LE TRAVAIL

L'ouvrier/l'ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins travaille sous la responsabilité d'un patron et exécute les différentes interventions d'après les consignes reçues.

Cet ouvrier/cette ouvrière participe aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parcs, jardins, terrains de sport, à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

Il/elle participe à l'aménagement du milieu urbain et rural ainsi qu'à la protection de l'environnement. Il/elle exerce son emploi essentiellement en plein air et doit avoir une bonne condition physique. Il/elle possède, en outre, des aptitudes pour le travail en équipe.

LA FORMATION ET L'EXPERIENCE

L'ouvrier/l'ouvrière sera capable :

- de percevoir l'harmonie des formes et des couleurs,
- d'organiser son travail de manière autonome et de travailler en équipe,
- de respecter et faire respecter les consignes de sécurité,
- de se conformer aux normes d'utilisation des produits phytopharmaceutiques,
- d'entretenir de bonnes relations avec les clients et/ou le public d'utilisateurs
- de reconnaître les principaux végétaux,
- de pratiquer les gestes techniques propres aux interventions sur les végétaux,
- de participer à la protection de l'environnement,
- de s'adapter aux contraintes du métier,
- de respecter le végétal,
- d'assurer sa formation permanente

L'ouvrier /l'ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins est un exécutant/une exécutante qui maîtrise les gestes techniques propres aux diverses opérations qu'il/elle doit effectuer et qui est capable de raisonner ses interventions.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Pierre Morandi,

Président de la commission consultative.

Emile Bertrand,
Xavier Delpierre,
Chargés de mission.

Ont collaboré à l'élaboration des profils :

- des représentants :
- de l'Entente syndicale UPA-UDEF ,
- de la Fédération nationale des Jeunes Alliances Paysannes de Belgique (JAP) ,
- de l'Alliance agricole belge (AAB) ,
- de l'Union professionnelle des Associations horticoles (UPAH) ,
- de l'Association pour la Promotion de l'Horticulture wallonne (APHW) ,
- du Centre interprofessionnel Maraîcher ,
- de l'Union professionnelle des Horticulteurs du Hainaut ,
- de l'Association des Entrepreneurs de jardins de Belgique ,
- du Groupement des Pépiniéristes de Lesdain ,
- de l'Association royale des Professionnels de l'Horticulture ,
- d'horticulteurs indépendants ,
- des représentants :
- des Organisations syndicales interprofessionnelles et professionnelles ,
- de l'Inspection de la Communauté française ,
- de l'Enseignement secondaire ,
- de l'Enseignement spécial ,
- de l'Enseignement de promotion sociale
- de l'Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'emploi (FOREM)
- de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle (IBFFP)
- de l'Institut de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (IFPME) .

TABLE DES MATIERES

Les métiers	Page 2
Remerciements	Page 3
Table des matières	Page 4
<u>Fonction 01</u> : Inspecter l'état d'une parcelle en culture afin de découvrir les problèmes qui gênent le développement des plantes.	Page 6
<u>Fonction 02</u> : Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées à la préparation des sols, aux semis, aux plantations dans le respect des consignes reçues. Transposer les techniques de culture traditionnelles aux cultures hors-sol.	Page 12
<u>Fonction 03</u> : Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations liées à l'entretien des cultures en cours de croissance des plantes dans le respect des consignes reçues.	Page 17
<u>Fonction 04</u> : Réaliser les différentes interventions sur le développement des plantes dans le respect des consignes reçues.	Page 20
<u>Fonction 05</u> : Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées à la fertilisation dans le respect des consignes reçues.	Page 22
<u>Fonction 06</u> : Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées à la défense et à la protection des végétaux dans le respect des consignes reçues.	Page 25
<u>Fonction 07</u> : Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées au conditionnement et à la commercialisation des produits dans le respect des consignes reçues.	Page 28
<u>Fonction 08</u> : Participer à la mise en œuvre des différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation des travaux d'infrastructure d'un espace vert ou d'un jardin dans le respect des consignes reçues.	Page 29
<u>Fonction 09</u> : Mettre en œuvre les techniques de plantation des végétaux d'ornement dans le respect des consignes reçues.	Page 31

<u>Fonction 10</u> : Mettre en œuvre les différentes opérations nécessaires à l'implantation et à l'entretien d'une pelouse dans le respect des consignes reçues.	Page 33
<u>Fonction 11</u> : Assurer les différentes opérations à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin dans le respect des consignes reçues, des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.	Page 35
<u>Fonction 12</u> : Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations liées au maintien opérationnel des outils, machines, matériels et infrastructures.	Page 37
<u>Fonction 13</u> : Réaliser des travaux de réparation des équipements et des matériels dans le respect des consignes reçues.	Page 40
<u>Fonction 14</u> : Organiser son travail dans le cadre d'une activité et effectuer les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimale.	Page 41
<u>Fonction 15</u> : Rendre compte des activités de conduite des cultures, des équipements et du travail.	Page 43
<u>Fonction 16</u> : S'intégrer dans la vie professionnelle.	Page 44
<u>Fonction 17</u> : Respecter l'environnement de son entreprise.	Page 46

Fonction 01 : Inspecter l'état d'une parcelle en culture afin de découvrir les problèmes qui gênent le développement des plantes

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Reconnaître les genres et espèces des plantes cultivées.	<p>1.1.1. Connaître les notions de systématique végétale indispensables à la nomenclature horticole :</p> <ul style="list-style-type: none"> – définir les notions de classe, de famille, de genre, d'espèce, de variété, de cultivar en référence à la systématique normalisée du règne végétal ; – définir les règles de nomenclature horticole pour la désignation des noms des plantes ; – définir la méthodologie à suivre pour identifier des plantes. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les différents éléments de la terminologie utilisée en systématique végétale sont correctement différenciés ; – la définition des règles de nomenclature horticole est correctement formulée ; – la méthodologie à suivre pour l'identification des plantes est correctement expliquée et son application à des exemples concrets, repris dans les divers domaines de l'horticulture, conduit à des résultats exacts.
1.2. Reconnaître les genres et espèces des plantes cultivées et identifier leurs caractéristiques et exigences culturales.	<p>1.2.1. Appliquer, en situation concrète, la méthodologie menant à l'identification des plantes habituellement utilisées en aménagement et entretien des parcs et jardins y compris les graminées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – en toute saison et à leurs différents stades de croissance, identifier par leur nom botanique complet (genre, espèce, ...) et leur nom commun les plantes habituellement utilisées en aménagement des parcs et jardins : <ul style="list-style-type: none"> - floriculture : 5 bisannuelles, 14 annuelles, 3 plantes molles, 10 vivaces, 10 bulbeuses, 3 plantes aquatiques, 3 graminées ornementales ; - arboriculture d'ornement : 20 conifères, 5 arbustes à feuilles caduques, 5 arbustes à feuilles persistantes, 5 arbustes à floraison printanière, 2 arbustes à floraison estivale, 2 arbustes à floraison automnale, 1 arbuste à floraison hivernale, 5 arbustes à fruits 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – la démarche méthodologique adoptée est correcte et les résultats obtenus (nomenclatures binaire et vernaculaire) sont exacts ; – les noms des plantes identifiées sont écrits correctement ; – les caractéristiques et exigences culturales des plantes sont correctement identifiées ; – les différents éléments repris sur les calendriers des opérations culturales des plantes sont correctement décodés.

	<p>décoratifs, 5 arbustes à bois et/ou feuillage décoratif, 5 arbres d'ornement, 5 arbres d'alignement, 4 plantes de terre de bruyère ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - fruiticulture : 2 fruits à pépins, 4 fruits à noyaux, 3 fruits secs, 6 petits fruits ; <ul style="list-style-type: none"> - écrire d'une manière correcte les noms botaniques et les noms communs de ces plantes ; - identifier les caractéristiques et les exigences culturales de ces plantes ; - expliquer la fonction d'un calendrier de culture. 		
	<p>1.2.2. Appliquer, en utilisant des documents ressources, la méthodologie menant à l'identification des plantes et cultivars courants utilisés en aménagement et entretien des parcs et jardins y compris les graminées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier par leur nom botanique complet (genre, espèce, ...) et leur nom commun des plantes et des cultivars courants utilisés en aménagement et entretien des parcs et jardins ; - identifier les caractéristiques et les exigences culturales de ces plantes. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les documents ressources consultés permettent de donner une réponse aux problèmes posés ; - la démarche méthodologique adoptée est correcte et les résultats obtenus (nomenclature binaire et vernaculaire) sont exacts ; - les caractéristiques et exigences culturales des plantes sont correctement identifiées.
1.3. Observer et évaluer les conditions pédo-climatiques environnantes (structures du sol, humidité, conditions climatiques, ...) sur le développement des plantes.	1.3.1. Comprendre les effets du climat sur la floraison et la feuillaison des végétaux : expliquer les variations que les climats font subir à la floraison et à la feuillaison des végétaux (phénologie).	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les explications montrant que des variations de climat peuvent avoir une influence sur la floraison et la feuillaison des végétaux sont pertinentes.
1.4. Observer et évaluer l'état de développement d'une culture.	1.4.1. Connaître la morphologie externe des végétaux : <ul style="list-style-type: none"> - identifier d'une façon juste et complète la morphologie des principaux organes, jeunes et adultes, tels la racine, la tige, la feuille, la fleur, le fruit, la graine ; - décrire l'aspect extérieur normal d'une plante. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - la morphologie des organes de base d'une plante est décrite avec justesse ; - la représentation schématique d'une plante et la localisation de ces organes de base est exacte.

	<p>1.4.2. Comprendre la fonction de chacun des organes de la plante à ses différents stades de développement (stades phénologiques).</p>	CM	<p>– la fonction de chacun des organes de base d'une plante à ses différents stades de croissance est correctement expliquée.</p>
	<p>1.4.3. Evaluer l'aspect extérieur d'une plante : apprécier un état particulier de développement de la plante à chacun de ses stades de croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état physiologique (port, développement racinaire et foliacé, couleur, ...) - état sanitaire (parasites, maladies) - floraison, mise à fruit. 	CM	<p>– en situation concrète, un état particulier de développement d'une plante est repéré avec justesse.</p>
<p>1.5. Repérer la présence d'un problème dû aux conditions environnantes.</p>	<p>1.5.1. Comprendre les mécanismes et les facteurs conditionnant les fonctions végétales des plantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – expliquer le rôle des principaux phénomènes physiologiques tels la respiration, la transpiration et la sudation, la photosynthèse, la nutrition, la croissance et la reproduction ; – expliquer l'importance de chacune de ces fonctions pour le développement de la plante ; – expliquer les effets du photopériodisme. 	CM	<p>– les processus de vie d'une plante sont correctement décrits ;</p> <p>– les interventions possibles sur chacun de ces processus sont correctement formulées et les justifications de ces interventions sont pertinentes.</p>
	<p>1.5.2. Comprendre le rôle des agents pollinisateurs.</p>	CM	<p>– les explications montrant comment l'utilisation d'agents pollinisateurs peut influencer sur le développement d'une production sont pertinentes.</p>
	<p>1.5.3. Connaître les dommages pouvant être causés aux plantes par les conditions environnantes : identifier et décrire les dommages causés par l'eau, le soleil, le vent, la grêle, la neige, le gel, la pollution, sur le développement des plantes.</p>	CM	<p>– les dommages causés aux plantes par l'eau, le soleil, le gel, le vent, la neige, la pollution, sont correctement décrits.</p>
	<p>1.5.4. Analyser les résultats de l'observation des dommages : repérer et quantifier l'importance des dégâts dus aux conditions environnantes.</p>	CM	<p>– en situation concrète, les dommages sont correctement repérés et leur quantification est pertinente ;</p> <p>– les causes des dommages constatés sont correctement identifiées.</p>

1.6. Repérer la présence d'une carence ou d'un excès en éléments nutritifs.	1.6.1. Connaître les effets sur une plante d'une carence ou d'un excès en éléments nutritifs : identifier et décrire les symptômes présentés par une plante en présence d'une carence ou d'un excès en éléments nutritifs majeurs et secondaires.	CM	– les effets sur le développement d'une plante d'une carence ou d'un excès en éléments nutritifs sont correctement décrits.
	1.6.2. Analyser le résultat de l'observation des dommages : repérer et quantifier l'importance de dégâts dus à un excès ou à une carence en éléments nutritifs.	CM	– en situation concrète, les dommages sont correctement repérés et leur quantification est pertinente.
1.7. Repérer la présence d'une maladie des plantes ou de leurs fruits.	1.7.1. Connaître les principales maladies des plantes et des fruits : – identifier par leur nom commun les principales maladies des plantes et de leurs fruits : virales, bactériennes, fongiques ; – décrire les symptômes de la présence d'une de ces maladies ; – décrire les dommages causés aux plantes par les principales maladies ; – oïdium, mildiou, botrytis, rouille, tavelure, moniliose, chancre, pied noir.	CM	– la définition des différents types de maladie est correctement formulée ; – les dommages causés par les principales maladies sont correctement décrits ; – les résultats obtenus lors de l'identification des principales maladies sont exacts.
	1.7.2. Analyser le résultat de l'observation des dommages : – repérer et quantifier l'importance de dégâts dus à la présence d'une maladie.	CM	– en situation concrète, les dommages sont correctement repérés et leur quantification est pertinente.
1.8. Repérer la présence de parasites animaux des plantes ou de leurs fruits.	1.8.1. Connaître les principaux parasites animaux des végétaux et de leurs fruits : – identifier par leur nom commun les principaux parasites animaux des végétaux et de leurs fruits à leurs différents stades de développement : mollusques, acariens, thrips, pucerons, psylles, carpocapse, mouche blanche ; – décrire brièvement la morphologie et le cycle de vie de ces principaux parasites et de leurs prédateurs ; – décrire les symptômes de la présence d'un parasite ;	CM	– la morphologie et le cycle de vie des principaux parasites animaux sont correctement décrits ; – en situation concrète, les résultats d'identification des principaux parasites animaux sont exacts ; – les dommages causés aux végétaux et à leurs fruits par des principaux parasites animaux sont correctement décrits.

	<ul style="list-style-type: none"> – décrire les dommages causés aux cultures par les principaux parasites. 		
	1.8.2. Analyser le résultat de l'observation des dommages : repérer et quantifier l'importance des dégâts dus à la présence de parasites.	CM	– en situation concrète, les dommages sont correctement repérés et leur quantification est pertinente.
1.9. Repérer la présence de plantes adventices.	1.9.1. Connaître les principales plantes adventices : <ul style="list-style-type: none"> – identifier par leur nom commun les principales plantes adventices à leurs différents stades de développement : oseille, sené, pissenlit, plantain, liseron, mouron, mousse, prêle, trèfle, renoncule, chardon, orties, galinsoge, paturin, oxalis, camomille ; – décrire les dommages causés aux cultures par la présence de plantes adventices. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – en situation concrète, les résultats d'identification des principales plantes adventices sont exacts ; – les dommages causés aux cultures par les plantes adventices sont correctement décrits.
	1.9.2. Analyser le résultat de l'observation des dommages : repérer et quantifier l'importance de dégâts dus à la présence de plantes adventices.	CM	– en situation concrète, les dommages sont correctement repérés et leur quantification est pertinente.
1.10. Repérer la présence de ravageurs des cultures.	1.10.1. Connaître les principaux ravageurs des cultures : <ul style="list-style-type: none"> – identifier par leur nom commun les principaux ravageurs des cultures (plantes et fruits) : taupes, rats musqués, mulots et campagnols, oiseaux, lapins ; – décrire les symptômes de la présence d'un ravageur ; – décrire les dommages causés aux cultures (plantes et fruits) par les principaux ravageurs. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – en situation concrète, les résultats d'identification des principaux ravageurs des cultures sont exacts ; – les dommages causés aux cultures par les ravageurs sont correctement décrits.
	1.10.2. Analyser le résultat de l'observation des dommages : repérer et quantifier l'importance des dégâts dus à la présence de ravageurs.	CM	– en situation concrète, les dommages sont correctement repérés et leur quantification est pertinente.
1.11. Rendre compte de ses observations.	1.11.1. Synthétiser les résultats des observations :	CM	– la présentation, orale ou écrite, de la synthèse des

	<ul style="list-style-type: none"> - développer un esprit de raisonnement et de synthèse face à une situation d'observation ; - rapporter oralement ou par écrit et d'une façon compréhensible les observations faites lors de l'inspection d'une culture. 		informations exploitables relatives aux observations réalisées est pertinente.
1.12. Donner un avis sur les interventions souhaitables en fonction des observations réalisées.	<p>1.12.1. Appliquer la méthodologie permettant, à partir de documents ressources, d'identifier les causes d'un état particulier d'une culture en vue de proposer une action : consulter et utiliser des documents ressources permettant d'identifier les causes d'un comportement anormal ou d'un état particulier de développement d'une culture en vue d'apporter une réponse à la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conditions environnantes ; - présence d'une carence ou d'un excès en éléments nutritifs ; - présence d'une maladie des plantes, des fruits ; - présence de parasites des plantes, des fruits ; - présence de plantes adventices ; - présence de ravageurs. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les documents ressources consultés permettent de donner une réponse aux problèmes posés - la démarche méthodologique adoptée est correcte et les résultats obtenus sont exacts ; - les propositions d'action à mener après consultation des documents ressources sont pertinentes.

**Fonction 02 : Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées à la préparation des sols, aux semis, aux plantations dans le respect des consignes reçues.
Transposer les techniques de cultures traditionnelles aux cultures hors-sol**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Identifier les propriétés des supports de culture.	2.1.1. Connaître les composants des sols et substrats en tant que supports de culture : <ul style="list-style-type: none"> – identifier les différents supports de culture : <ul style="list-style-type: none"> - types de sol minéral de nos régions (argileux, sableux, calcaire, humifère, terre franche) ; - substrats couramment utilisés en cultures traditionnelles et cultures hors-sol ; – identifier les composants physiques des supports de culture ; – décrire le rôle de chacun de ses composants. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – en situation concrète, les types de sol minéral et des substrats couramment utilisés dans les exploitations horticoles sont correctement identifiés ; – les rôles des différents composants des supports de culture sont correctement décrits.
	2.1.2. Connaître les caractéristiques des sols et substrats en tant que supports de culture : <ul style="list-style-type: none"> – identifier les caractéristiques physiques et chimiques des supports de culture qui influent sur la croissance des plantes et décrire leurs effets : <ul style="list-style-type: none"> - nature des supports de culture ; - structure des supports de culture ; - perméabilité des supports de culture ; - réaction acide ou alcaline ; – appréhender les notions de conductivité et d'acidité d'un sol (pH) et leurs effets sur le développement des plantes. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les relations entre les caractéristiques physiques ou chimiques des supports de culture et le développement des plantes sont correctement décrites ; – la définition des notions de conductivité et d'acidité d'un sol est correctement formulée.
	2.1.3. Comprendre comment on peut modifier les caractéristiques physiques ou chimiques d'un sol en vue de répondre aux besoins d'une culture :	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les explications relatives aux interventions possibles en vue d'apporter des correctifs aux caractéristiques physiques ou chimiques d'un sol sont pertinentes.

	<ul style="list-style-type: none"> - apports d'amendements ; - interventions sur le pH ; - travaux du sol ; - techniques culturales . 		
2.2. Effectuer les diverses opérations de préparation d'un sol en vue d'un semis en place ou d'une plantation et apprécier les résultats obtenus.	<p>2.2.1. Connaître les techniques de préparation d'un sol en vue d'un semis ou d'une plantation : citer et décrire les travaux de préparation du sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux superficiels et travaux en profondeur ; - en fonction des types de cultures envisagées, caractériser les qualités physiques d'un sol apte à recevoir un semis en place, une plantation. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - la description des différents travaux à exécuter est juste ; - l'énumération des qualités physiques que doit présenter un sol préparé en vue d'un semis en place ou d'une plantation déterminée, est exacte.
	2.2.2. Comprendre l'intérêt des travaux de préparation du sol pour le développement des cultures.	CM	- les explications relatives à l'intérêt des travaux sont pertinentes.
	<p>2.2.3. Connaître les outils et matériels utilisés pour la préparation d'un sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier outils et matériels utilisés pour la préparation des sols et décrire leur mode d'action : <ul style="list-style-type: none"> - outils manuels et matériels légers (motoculteurs et accessoires, ...) ; - matériels lourds (tracteurs et accessoires, ...) 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les outils et matériels à utiliser sont correctement identifiés ; - la description des modes d'action des outils et matériels utilisés est juste.
	<p>2.2.4. Réaliser les opérations de préparation des sols manuellement par utilisation de matériels légers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélectionner les outils manuels et matériels légers appropriés aux travaux à effectuer pour la préparation des sols ; - décider de l'utilisation possible des outils et matériels en tenant compte de l'état du sol et des conditions climatiques ; - utiliser, ajuster et régler les outils et matériels dans le respect des consignes d'utilisation et des prescriptions réglementaires en matière de sécurité ; - prendre en compte les risques liés à l'utilisation de ces outils et matériels. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les fonctions d'usage des outils et matériels utilisés sont respectées ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ;

			<ul style="list-style-type: none"> - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; - pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.
	2.2.5. Réaliser les opérations de préparation des sols par utilisation de machines et matériels lourds.	CEF/ CEP	
2.3. Effectuer les semis en place en respectant les consignes (densité, profondeur).	2.3.1. Connaître les techniques de semis en place : <ul style="list-style-type: none"> - décrire les modes de semis en place : semis manuels et semis mécaniques ; - citer les différents critères d'un semis correct. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les divers modes de semis en place sont correctement décrits ; - les explications relatives aux critères de qualité d'un semis en place sont correctement formulées.
	2.3.2. Connaître les outils et matériels utilisés pour les semis en place : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les outils, machines et matériels utilisés pour les semis et décrire leur mode d'action : opérations manuelles et opérations mécaniques (matériels légers et matériels lourds). 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - l'identification des outils, machines et matériels utilisés pour les semis en place est exacte ; - la description des modes d'action des outils et matériels utilisés est juste.
	2.3.3. Réaliser des semis en place manuellement ou par utilisation de matériels légers : <ul style="list-style-type: none"> - vérifier la conformité des semences fournies par rapport aux consignes reçues ; - sélectionner les outils et matériels appropriés aux travaux à effectuer ; - décider de l'utilisation possible des outils et matériels en tenant compte de l'état du sol et conditions climatiques ; - utiliser, ajuster et régler les outils et matériels dans le respect des consignes d'utilisation, de dosage, de calibrage et des règles de sécurité ; - prendre en compte les risques liés à l'utilisation des outils et matériels ; - rédiger et placer une étiquette selon les pratiques usuelles de l'entreprise. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usage sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; - pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps

			<ul style="list-style-type: none"> – prévus pour l'exécution du travail sont respectés ; – la rédaction et le placement des étiquettes sont en conformité avec les pratiques usuelles de l'entreprise.
	2.3.4. Réaliser des semis en place par utilisation de machines et matériels lourds.	CEF/ CEP	
2.4. Effectuer les plantations en respectant les consignes (densité, profondeur).	2.4.1. Connaître les techniques de plantation : <ul style="list-style-type: none"> – décrire les modes de plantation en pleine terre et hors-sol ; – décrire les modes de plantation en pépinière. 		<ul style="list-style-type: none"> – les divers modes de plantation sont correctement décrits ; – les explications relatives aux critères de qualité d'une plantation sont correctement formulées.
	2.4.2. Connaître les outils et matériels utilisés pour les plantations : identifier les outils, machines et matériels utilisés pour les plantations et décrire leur mode d'action : opérations manuelles et opérations mécaniques (matériels légers et matériels lourds).		<ul style="list-style-type: none"> – l'identification des outils, machines et matériels utilisés pour les plantations est exacte ; – la description des modes d'action des outils et matériels utilisés est juste.
	2.4.3. Réaliser un piquetage en vue d'une plantation : <ul style="list-style-type: none"> – identifier et manipuler les matériels de piquetage (décamètre, ficelle, pose de jalons) ; – reporter sur le terrain les indications reprises sur un plan de plantation. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les indications reprises sur un plan de plantation sont correctement décodées ; – les matériels usuels de piquetage (décamètre, ficelle, jalons) sont correctement utilisés ; – le piquetage réalisé est conforme aux indications du plan.
	2.4.4. Comprendre la signification des indications reprises sur les étiquettes des produits commerciaux.	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les indications reprises sur une étiquette commerciale ou une notice d'utilisation sont correctement décodées.
	2.4.5. Réaliser des plantations manuellement ou par utilisation de matériels légers : <ul style="list-style-type: none"> – vérifier la conformité des plants fournis par rapport aux consignes reçues ; – sélectionner les outils et matériels appropriés aux travaux à effectuer ; – décider de l'utilisation possible des outils et matériels en tenant compte de l'état du sol et conditions 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usage sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes

	<p>climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser, ajuster et régler les outils et matériels dans le respect des consignes d'utilisation, de dosage, de calibrage et des règles de sécurité ; - prendre en compte les risques liés à l'utilisation des outils et matériels ; - rédiger et placer une étiquette selon les pratiques usuelles de l'entreprise. 		<p>professionnels sont maîtrisés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prescriptions prévues par le Code du bien-être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; - pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés - la rédaction et le placement des étiquettes sont en conformité avec les pratiques usuelles de l'entreprise.
	<p>2.4.6. Réaliser des plantations par utilisation de machines et matériels lourds</p>	<p>CEF/ CEP</p>	
<p>2.5. Effectuer les étiquetages selon les pratiques usuelles de l'entreprise.</p>	<p>2.5.1. Comprendre les buts d'un étiquetage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expliquer les raisons d'un étiquetage ; - énumérer les annotations qui doivent figurer sur une étiquette. 	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les indications devant figurer sur une étiquette et les explications relatives aux raisons de ces mentions sont correctement formulées.

Fonction 03 : Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations liées à l'entretien des cultures en cours de croissance des plantes dans le respect des consignes reçues.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Effectuer les différentes opérations d'entretien des parcelles en cours de croissance des plantes.	3.1.1. Connaître les techniques d'entretien des parcelles en cours de croissance des plantes : – citer et décrire les travaux d'entretien des parcelles en cours de croissance des plantes selon les espèces cultivées, les types de sol, les méthodes de culture : - travaux de bêchage, labourage, hersage, binage, scarifiage, sarclage ; - désherbage manuel, mécanique, thermique.	CM	– la description des différents travaux à exécuter est juste.
	3.1.2. Comprendre l'intérêt des travaux d'entretien des parcelles pour le développement des cultures.	CM	– les explications relatives à l'intérêt des travaux sont pertinentes.
	3.1.3. Connaître les outils et matériels utilisés pour l'entretien des parcelles : identifier outils et matériels utilisés pour les travaux d'entretien des parcelles en cours de croissance des plantes et décrire leur mode d'action : - outils manuels et matériels légers (motoculteurs et accessoires, ...) ; - matériels lourds (tracteurs et accessoires, ...)	CM	– la description des modes d'action des outils et matériels utilisés est juste.
	3.1.4. Réaliser les opérations d'entretien des parcelles manuellement ou par utilisation de matériels légers : – sélectionner les outils manuels et matériels légers appropriés aux travaux à effectuer pour l'entretien des parcelles ; – décider de l'utilisation possible des outils et matériels en tenant compte de l'état du sol et des conditions	CM	– pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usage sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes

	<p>climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser, ajuster et régler les outils et matériels dans le respect des consignes d'utilisation et des prescriptions réglementaires en matière de sécurité ; - prendre en compte les risques liés à l'utilisation de ces outils et matériels. 		<p>professionnels sont maîtrisés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; <p>- pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.</p>
	<p>3.1.5. Réaliser les opérations d'entretien des parcelles par utilisation de matériels lourds.</p>	<p>CEF/ CEP</p>	
<p>3.2. Effectuer les différentes opérations de soins aux cultures (arrosage, ombrage, protection contre les intempéries, ...)</p>	<p>3.2.1. Comprendre les raisons des opérations d'arrosage, d'irrigation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en évidence le rapport existant entre les besoins en eau et l'état d'avancement de la culture, le stade végétatif et les conditions extérieures ; - observer les plantes par rapport à leurs besoins en eau et prendre les dispositions utiles ; - expliquer les conséquences néfastes d'un arrosage insuffisant ou excessif des plantes ; - expliquer les conditions à respecter pour que les apports en eau aient une efficacité optimale. 	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les explications relatives aux rapports existants entre les besoins en eau et le développement des plantes sont pertinentes ; - les conditions à respecter pour optimiser les apports en eau sont correctement formulées.
	<p>3.2.2. Connaître les techniques utilisées pour les opérations d'arrosage, d'irrigation : décrire les techniques utilisées pour l'arrosage, l'irrigation.</p>	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les techniques d'arrosage, d'irrigation sont correctement identifiées et décrites.
	<p>3.2.3. Réaliser un arrosage afin d'obtenir une efficacité optimale.</p>	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail

			<p>et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; <p>- pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.</p>
	3.2.4. Comprendre les raisons des opérations d'ombrage, d'apport de lumière.	CM	- les explications relatives à la nécessité d'un ombrage, d'un apport de lumière sont justes.
	3.2.5. Connaître les techniques utilisées pour les ombrages, les apports de lumière : décrire les techniques utilisées.	CM	- les techniques utilisées pour l'ombrage, les apports de lumière sont correctement identifiées et décrites.
	3.2.6. Connaître les techniques de protection contre les intempéries (grêle, froid, gel, neige, vent) : - décrire les techniques utilisées ; - repérer les conditions favorables à l'apparition des gels printaniers.	CM	- les explications relatives à la nécessité de protéger les plantes contre les intempéries sont pertinentes ; - les techniques utilisées sont correctement décrites ; - l'énumération des indices de possibilité de gel printanier est exacte.
3.3. Procéder à l'installation et à la surveillance des réseaux d'arrosage, d'irrigation et des techniques de lutte antigél sur une parcelle à partir des consignes reçues.	3.3.1. Réaliser la surveillance des installations d'irrigation : déceler un dysfonctionnement du système d'irrigation ou de lutte antigél et appliquer les mesures prévues au sein de l'entreprise.	CEF/ CEP	
	3.3.2. Réaliser la mise en place d'un système d'ombrage, d'un système de protection contre les intempéries.	CEF/ CEP	
3.4. Contrôler la croissance et le développement des plantes.	3.4.1. Évaluer le résultat de ses interventions sur le développement des végétaux : - suivre l'évolution du travail et apprécier les résultats de ses interventions ; - établir les liens de cause à effet sur le développement d'une plante.	CEF/ CEP	

Fonction 04 : Réaliser les différentes interventions sur le développement des plantes dans le respect des consignes reçues.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Effectuer les diverses opérations d'effeuillage, de taille, de pincement, d'éboutonnage, d'ébourgeonnage, d'application de régulateurs de croissance, de tuteurage.	4.1.1. Connaître les techniques d'intervention sur les plantes en cours d'élevage : <ul style="list-style-type: none"> – définir les notions d'effeuillage, de taille, de pincement, d'ébourgeonnage, de tuteurage ; – décrire les effets de ces opérations sur la croissance des plantes ; – décrire les techniques d'effeuillage, de taille, de pincement, d'ébourgeonnage, de tuteurage. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les notions d'effeuillage, de taille, de pincement, d'éboutonnage, d'ébourgeonnage, de tuteurage sont formulées avec justesse et leurs effets sur le développement d'une plante sont correctement formulés ; – les techniques de réalisation d'un effeuillage, taille, pincement, ébourgeonnage sont correctement décrites.
	4.1.2. Réaliser les opérations d'effeuillage, de taille, de pincement, d'éboutonnage, d'ébourgeonnage, de tuteurage : <ul style="list-style-type: none"> – respecter les consignes reçues ; – maîtriser les gestes professionnels et les techniques appropriées ; – respecter le matériel végétal. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; – pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.
	4.1.3. Comprendre les techniques utilisées pour réguler la croissance des plantes : <ul style="list-style-type: none"> – expliquer les raisons de l'application de régulateurs de 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les explications relatives aux raisons de l'utilisation des régulateurs de croissance sont pertinentes ; – les types de produits utilisés pour réguler la

	<p>croissance des plantes, activateurs et ralentisseurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre la signification des indications reprises sur les étiquettes des produits commerciaux. 		<p>croissance des plantes sont correctement identifiés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les termes, symboles,... repris sur une étiquette commerciale ou une notice d'utilisation des produits sont correctement décodés.
	<p>4.1.4. Réaliser les applications des régulateurs de croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les consignes reçues ; - maîtriser les gestes professionnels et les techniques appropriées. 	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; - pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.

Fonction 05. : Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées à la fertilisation dans le respect des consignes reçues.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Effectuer une fertilisation dans le respect des consignes d'utilisation et du mode d'épandage des amendements et engrais dans le cadre des techniques de culture traditionnelle.	5.1.1. Appliquer les notions d'arithmétique pour résoudre des problèmes d'apports d'amendements ou de fertilisants : <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les notions de surface, de poids, de volume ; - maîtriser l'application de la règle de 3 et le calcul des pourcentages pour calculer des quantités d'engrais nécessaires pour une surface donnée (exprimée en m², are, hectare) à partir des indications de dosage formulées en t/ha, g/m², ml/l eau par m²,...) 	CM	- les résultats exprimés en terme de grandeur et d'unité sont exacts.
	5.1.2. Comprendre les mécanismes et les facteurs conditionnant l'absorption des éléments nutritifs : <ul style="list-style-type: none"> - citer les facteurs de croissance d'un végétal et décrire l'influence de chacun de ceux-ci sur le développement d'un végétal ; - décrire les effets essentiels des éléments nutritifs sur la plante ; - expliquer le phénomène d'absorption des éléments nutritifs par les feuilles et par les racines d'une plante et indiquer les conditions optimales d'absorption. 	CM	- les explications relatives aux mécanismes et aux facteurs d'absorption des éléments nutritifs sont pertinentes.
	5.1.3. Connaître les noms des amendements et engrais couramment utilisés en horticulture : citer les noms commerciaux des : <ul style="list-style-type: none"> - amendements calcaires, organiques ; - fumiers, composts, terreaux, tourbes ; - engrais organiques ; - engrais minéraux simples (azoté, phosphaté, potassique) courants. 	CM	- les amendements et engrais couramment utilisés dans l'exploitation sont identifiés par leurs noms commerciaux.

<p>5.1.4. Analyser les méthodes alternatives à la fertilisation par engrais chimique : énumérer et décrire les méthodes alternatives permettant de réduire l'application des fertilisants chimiques tout en permettant la rentabilité de l'entreprise.</p>	<p>CEF</p>	
<p>5.1.5. Comprendre la signification des indications reprises sur les étiquettes des produits commerciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - propriétés (physique, chimique, biologique) ; - composition ; - utilisation ; - conditions d'utilisation ; - dosage ; - époque d'application ; - consignes d'hygiène et de sécurité à respecter. 	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les différents termes, symboles,... repris sur une étiquette commerciale ou une notice d'utilisation d'un amendement ou d'un engrais sont correctement décodés.
<p>5.1.6. Réaliser un épandage manuel d'un engrais granulé ou en poudre : répandre, manuellement, sur une petite parcelle un engrais granulé ou en poudre en respectant les prescriptions d'utilisation.</p>	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'épandage réalisé répond aux attentes ; - les règles de sécurité et d'hygiène sont prises en compte.
<p>5.1.7. Réaliser un apport d'engrais manuellement ou par utilisation de matériels légers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélectionner les outils et matériels appropriés aux travaux à effectuer ; - décider de l'utilisation possible du matériel en tenant compte de l'état du sol et des conditions climatiques ; - utiliser, ajuster et régler les outils, machines et matériels dans le respect : <ul style="list-style-type: none"> - des consignes d'utilisation reprises dans les notices des constructeurs ; - des consignes de dosage des produits ; - des règles de sécurité et de protection de l'environnement à appliquer lors de l'utilisation des matériels et de l'application d'amendements ou d'engrais en référence aux législations 	<p>CM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usages sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ;

	<p>spécifiques en la matière (code du bien être au travail, protection de l'environnement) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte les risques liés à l'utilisation des produits, machines et matériels. 		<ul style="list-style-type: none"> - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; - pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.
	<p>5.1.8. Réaliser un apport d'engrais par utilisation de matériels lourds.</p>	CEF/CEP	
5.2. Appliquer les réglementations en matière de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement lors de l'utilisation d'un amendement ou engrais.	<p>5.2.1. Connaître les risques liés à l'utilisation des engrais : appréhender les conséquences d'une erreur de manipulation d'engrais pour les plantes, les animaux, l'homme, l'environnement au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des brûlures et intoxications ; - du développement de la qualité des productions ; - de la contamination des eaux de surface ou des nappes phréatiques. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les explications relatives à la description des conséquences dues à une erreur de manipulation lors de l'utilisation d'un amendement ou d'un engrais pour les plantes, les animaux, l'homme, l'environnement sont pertinentes.
	<p>5.2.2. Appliquer les réglementations en matière d'utilisation des engrais : respecter les prescriptions légales en matière de stockage, d'utilisation des engrais et de collecte et destruction des emballages.</p>	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les prescriptions légales à respecter en matière de stockage et d'utilisation des amendements et engrais sont correctement identifiées.

Fonction 06 : Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées à la défense et à la protection des végétaux dans le respect des consignes reçues.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Pratiquer les luttres traditionnelles, biologiques, intégrées contre les ennemis des cultures.	6.1.1. Appliquer les notions d'arithmétique pour résoudre des problèmes d'apports de pesticides : – maîtriser les notions de surface, de poids, de volume ; – maîtriser l'application de la règle de 3 et le calcul des pourcentages pour calculer des quantités de pesticides nécessaires pour une surface donnée (exprimée en m ² , are, hectare) à partir des indications de dosage (formulées en t/ha, g/m ² , ml/l eau par m ² ,...)	CM	– les résultats exprimés en terme de grandeur et d'unité sont exacts.
	6.1.2. Connaître les caractéristiques des pesticides : définir les notions : - de fongicide, d'insecticide, d'herbicide ; - de mode d'action des pesticides ; - de substance active (s.a.).	CM	– la définition des termes fongicide, insecticide, herbicide, mode d'action des pesticides, substance active est juste.
	6.1.3. Analyser les moyens de protection et de lutte contre les ennemis des cultures : – énumérer et comparer les moyens de protection et de lutte contre les ennemis des cultures : - méthodes culturales ; - luttres physiques, chimiques, biologiques : maladies, parasites animaux, plantes adventices, ravageurs ; - protection intégrée, lutte raisonnée ; – comparer les moyens de protection et de lutte au niveau de la rentabilité, la qualité de la production, la protection de l'environnement.	CM	– les divers moyens de protection et de lutte contre les ennemis des cultures sont correctement identifiés ; – la comparaison des moyens de protection et de lutte utilisés contre les ennemis des cultures est pertinente ; – les explications relatives aux avantages et inconvénients des divers moyens utilisés sont pertinentes.

	<p>6.1.4. Comprendre la signification des indications reprises sur les étiquettes des produits commerciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - champ d'action ; - substances actives (s.a.) ; - conditions d'utilisation ; - dosage prescrit ; - époque d'application ; - consignes d'hygiène et de sécurité à respecter. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les différents termes, symboles, ... repris sur une étiquette commerciale ou une notice d'utilisation d'un fongicide, insecticide, herbicide sont correctement décodés.
	<p>6.1.5. Connaître les outils et matériels utilisés pour les apports de pesticides ou les traitements thermiques : identifier outils, machines et matériels utilisés pour l'application des pesticides et décrire leur mode d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pulvérisateurs, atomiseurs ; - épandeurs ; - désherbeurs thermiques . 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les outils, matériels et équipements utilisés pour l'application des pesticides ou pour les traitements thermiques sont correctement identifiés ; - la description des modes d'action des outils et matériels utilisés est juste.
<p>6.2. Appliquer les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</p>	<p>6.2.1. Connaître les risques liés à l'utilisation des pesticides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appréhender les conséquences d'une erreur de manipulation d'un pesticide pour les plantes, les animaux, l'homme, l'environnement au niveau : <ul style="list-style-type: none"> - des brûlures et intoxications ; - du développement de la qualité des productions ; - de la contamination des eaux de surface ou des nappes phréatiques ; - appréhender les conséquences d'un nettoyage incomplet des outils et matériels. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les explications relatives à la description des conséquences dues à une erreur de manipulation lors de l'utilisation d'un pesticide pour les plantes, les animaux, l'homme, l'environnement sont pertinentes.
	<p>6.2.2. Appliquer les réglementations en matière d'utilisation des pesticides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les prescriptions légales en matière de stockage, d'utilisation des pesticides et de collecte et destruction des emballages et des restes de produits. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les prescriptions légales à respecter en matière de stockage et d'utilisation des pesticides sont correctement identifiées.

	6.2.3. Appliquer les mesures de premiers soins en cas d'intoxication ou de brûlures dues à l'utilisation de pesticides.	CM	– les procédures de premiers soins à dispenser en cas d'intoxication de brûlures, ... dues à l'utilisation d'un pesticide sont rigoureusement respectées.
6.3. Pratiquer les lutttes traditionnelles, biologiques, intégrées contre les ennemis des cultures.	6.3.1. Réaliser un traitement de lutte contre les ennemis des cultures par utilisation d'outils manuels ou de matériels légers : – lire et respecter scrupuleusement les consignes de dosage et les prescriptions d'utilisation des produits en fonction des stades phénologiques ; – sélectionner les outils et matériels appropriés aux travaux à effectuer ; – utiliser, ajuster et régler les outils, machines et matériels dans le respect des consignes d'utilisation, de dosage des produits et des règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement ; – décider de l'utilisation possible du matériel en tenant compte de l'état du sol et des conditions climatiques ; – prendre en compte les risques liés à l'utilisation des produits, machines et matériels.	CM	– pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usage sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien-être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; – pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.
	6.3.2. <i>Réaliser un traitement de lutte contre les ennemis des cultures par utilisation de matériels lourds.</i>	CEF/ CEP	

Fonction 07 .: Mettre en œuvre les techniques ou opérations liées au conditionnement et à la commercialisation des produits dans le respect des consignes reçues

<p>7.1. Prendre connaissance d'une commande et la préparer.</p>	<p>7.1.1. Réaliser la préparation d'une commande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre note d'une commande, remplir un bon de commande, lire un bon de commande ; - préparer les quantités à livrer en conformité avec le bon de commande ; - étiqueter les livraisons. 	<p>CM</p>	<p>- la commande préparée est en conformité avec la demande.</p>
<p>7.2. Organiser le chargement d'un véhicule.</p>	<p>7.2.1. <i>Réaliser le chargement d'un véhicule :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>charger un véhicule de transport en utilisant la surface ou le volume de chargement au maximum et en veillant à ne pas abîmer les produits ;</i> - <i>tenir compte, lors du chargement, de l'ordre des livraisons ;</i> - <i>veiller à l'équilibre du véhicule lors du chargement ;</i> - <i>protéger les produits des risques de dégâts lors des transports.</i> 	<p>CEP</p>	

Fonction 08 : Participer à la mise en œuvre des différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation des travaux d'infrastructure d'un espace vert ou d'un jardin dans le respect des consignes reçues.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. Lire un plan d'exécution d'un aménagement d'espace vert.	8.1.1. Comprendre un plan d'exécution d'un aménagement d'espace vert : – expliquer la signification des symboles et légendes utilisés en dessin d'aménagement ; – expliquer la signification d'une échelle et en donner la traduction sur le terrain ; – maîtriser la notion de règle de 3.	CM	– les symboles et légendes indiquées sur un plan d'exécution sont correctement décodés.
8.2. Effectuer le report d'un plan sur le terrain (piquetage, mise en forme).	8.2.1. Réaliser un piquetage en vue d'une plantation : – s'orienter sur le terrain ; – utiliser un décamètre, un niveau, une ficelle, les outils topographiques simples, poser des jalons ; – reporter sur le terrain les emplacements prévus pour les plantations dans le respect des indications du concepteur.	CM	– le piquetage réalisé est conforme aux indications du plan – les matériels de piquetage (décamètre, ficelle, pose de jalons) sont correctement utilisés ; – les reports sur le terrain des grandeurs reprises sur un plan sont exacts.
8.3. Effectuer des constructions simples.	8.3.1. <i>Réaliser des constructions simples en aménagement d'espaces verts :</i> – effectuer un mélange dans les proportions correctes en vue de l'obtention d'un mortier de construction, d'un béton de fondation ; – maîtriser les pratiques de base pour la pose correcte d'une bordure, d'un dallage, la construction d'un petit muret, d'un petit escalier, d'une pièce d'eau ; – maîtriser les techniques d'alignement et de pose d'une clôture ; – effectuer le montage d'un mobilier à partir des notices du fabricant ; – utiliser les outils, matériels et matériaux appropriés	CEF/ CEP	

	<i>dans le respect des règles de sécurité.</i>		
8.4. Conduire du petit matériel horticole dans le respect des réglementations en vigueur.	<p>8.4.1. <i>Réaliser la maintenance du petit matériel horticole :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>identifier les règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation du petit matériel horticole (motoculteur et outils tractés, tondeuse, scarificateur, tronçonneuse, taille-haie, taille-bordure,...) ;</i> – <i>utiliser, ajuster, régler le matériel dans le respect des consignes d'utilisation et des règles de sécurité.</i> 	CEF/ CEP	
8.5. Conduire un véhicule.	8.5.1. <i>Respecter le code de la route.</i>	CEP	

Fonction 9 : Mettre en œuvre les techniques de plantation des végétaux d'ornement dans le respect des consignes reçues

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
9.1. Apprécier la qualité d'un sujet avant plantation.	9.1.1. Connaître les opérations de préparation d'un plant avant plantation : – décrire les qualités d'un sujet apte à la plantation ; – décrire les traitements que doivent subir les plantes arrachées, citer les mesures à prendre avant de les replanter.	CM	– les qualités que doit présenter un sujet apte à la plantation sont correctement identifiées ; – les traitements que doivent subir les plantes avant plantation en fonction de leur conditionnement sont correctement décrits.
9.2. Réaliser les plantations dans de bonnes conditions de reprise et de croissance des végétaux tenant compte du conditionnement des plantes (racines nues, conteneur, mottes, bacs, grands spécimens,...)	9.2.1. Connaître les techniques de préparation d'une plantation : décrire les opérations de préparation du trou et de la surface de plantation pour les plantes de diverses exigences.	CM	– les opérations de préparation d'une plantation compte tenu des exigences des plantes et de leur conditionnement sont correctement décrites.
	9.2.2. Comprendre la signification des indications reprises sur les étiquettes des produits commerciaux.	CM	– les indications reprises sur les étiquettes commerciales des produits sont correctement décodées.
	9.2.3. Réaliser les opérations de plantation en aménagement d'espaces verts : – comparer les quantités livrées avec le bon de livraison et avec le bon de commande ; – vérifier à la réception la qualité des sujets livrés ; – préparer les trous de plantation ; – réaliser les plantations dans le respect des consignes reçues en maîtrisant les gestes professionnels et les techniques appropriées.	CM	– les plantes sont correctement identifiées dans le respect des règles de nomenclature ; – la vérification qualitative et quantitative des plantes reçues en référence au bon de livraison est exacte ; – pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usage sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien

			<p>être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; <p>– pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés ;</p> <p>– la rédaction et le placement des étiquettes sont en conformité avec les pratiques usuelles de l'entreprise.</p>
	<p><i>9.2.4. Réaliser l'implantation de massifs de plantes molles en combinant harmonieusement formes, couleurs et tailles tenant compte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – des souhaits du client ; – d'une combinaison harmonieuse des couleurs ; – de la situation de l'aménagement prévu ; – des caractéristiques du support de culture ; – du coût prévu par le client. 	<p>CEF/ CEP</p>	

Fonction 10 : Mettre en oeuvre les différentes opérations nécessaires à l'implantation et à l'entretien d'une pelouse dans le respect des consignes reçues.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
10.1. Effectuer les travaux de préparation du sol en vue d'un semis ou d'un placage d'une pelouse.	10.1.1. Connaître les techniques de préparation d'un terrain en vue de l'implantation d'une pelouse : – identifier la chronologie des travaux pour la création d'une pelouse par semis ou par placage ; – décrire les conditions optimales pour les semis ou le placage en ce qui concerne la qualité du sol.	CM	– les séquences de travaux à exécuter pour la création d'une pelouse sont correctement identifiées ; – les explications relatives aux qualités optimales d'un sol apte à recevoir un semis ou un placage de gazon sont pertinentes.
	10.1.2. Réaliser les travaux préparatoires au semis ou au placage d'une pelouse : – préparer un lit de semis, de placage ; – réaliser les travaux de préparation d'un semis ou d'un placage d'une pelouse y compris les apports d'amendements ou de fertilisants, dans le respect des consignes reçues et dans le respect des règles de sécurité ; – apprécier la qualité du travail.	CEF/ CEP	
10.2. Effectuer les opérations de semis ou de placage d'une pelouse.	10.2.1. Connaître les techniques d'implantation d'une pelouse : identifier la chronologie des opérations de semis ou de placage.	CM	– les opérations de préparation d'un semis ou d'un placage d'une pelouse sont correctement décrites.
	10.2.2. Comprendre la signification des indications reprises sur les étiquettes des produits commerciaux.	CM	– les indications reprises sur les étiquettes commerciales des produits sont correctement décodées.
	10.2.3. Réaliser les opérations de semis ou de placage dans le respect des consignes.	CEF/ CEP	
10.3. Effectuer les opérations d'entretien d'une pelouse.	10.3.1. Connaître les soins à apporter à une pelouse : – décrire les soins à apporter à une pelouse (arrosage,	CM	– les explications relatives aux soins à apporter à une

	<p>tonte, scarification, démoussage, fertilisation d'entretien, désherbage sélectif,...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – décrire les conditions d'un arrosage correct. 		<p>pelouse sont pertinentes</p> <ul style="list-style-type: none"> – les conditions d'un arrosage adéquat pour le développement du gazon sont correctement décrites ; – les explications relatives aux conséquences pour le gazon d'un arrosage inadéquat sont pertinentes.
	<p>10.3.2. Connaître les matériels utilisés pour l'entretien d'une pelouse :</p> <ul style="list-style-type: none"> – décrire les divers type de tondeuse, de scarificateur, coupe-bordure, ... avec leurs avantages et leurs inconvénients. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> – les explications relatives à la fonction globale des matériels utilisés pour les opérations d'entretien d'un gazon sont pertinentes ; – les principes de base du fonctionnement de ce matériel sont correctement décrits ; – les explications relatives aux avantages ou aux inconvénients des divers types de matériel sont pertinentes.
	<p>10.3.3. Réaliser les opérations d'entretien d'une pelouse :</p> <ul style="list-style-type: none"> – effectuer les opérations d'arrosage d'une pelouse ; – utiliser et régler correctement une tondeuse, un scarificateur ; – répandre, en respectant les dosages, les produits de démoussage, de fertilisation d'entretien et de désherbage sélectif dans le respect des consignes reçues, des règles de sécurité et de protection de l'environnement. 	CEF/ CEP	

Fonction 11. : Assurer les différentes opérations nécessaires à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin dans le respect des consignes reçues, des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES	
11.1. En aménagement et entretien des parcs et jardins, effectuer les interventions sur les végétaux : <ul style="list-style-type: none"> - taille de formation après plantation ; - taille d'entretien d'arbres et arbustes en respectant le caractère du jardin et les exigences de l'arbuste ; - taille de floraison ; - taille de haie, de fruitiers ; - taille douce ; - taille architecturale ; - travaux topiaires. 	11.1.1. Comprendre les interventions, après plantation, en aménagement et entretien des espaces verts : <ul style="list-style-type: none"> - expliquer les raisons d'une taille de formation après plantation ; - expliquer les raisons d'une taille d'entretien, d'une taille de floraison, d'une taille douce, d'une taille architecturale, des travaux topiaires. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les explications relatives à la nécessité d'intervenir sur les plantes après plantation sont pertinentes ; - la définition des différentes tailles pratiquées et les explications relatives à la nécessité d'effectuer ces différentes tailles sont pertinentes. 	
	11.1.2. Connaître les techniques de taille en aménagement et entretien des espaces verts : décrire les phases successives de préparation et de réalisation de ces interventions sur les végétaux.		CM	<ul style="list-style-type: none"> - les phases de préparation et de réalisation des différentes techniques de taille sont correctement décrites.
	11.1.3. Réaliser les opérations de formation et de conduite des arbres et arbustes en aménagement des espaces verts : <ul style="list-style-type: none"> - effectuer les opérations : <ul style="list-style-type: none"> - de taille de formation après plantation ; - de taille de floraison ; - de taille d'entretien d'arbres et d'arbustes dans le respect des consignes reçues, en maîtrisant les gestes professionnels et les techniques 		CM	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés - les prescriptions prévues par le Code du bien-

	<p>appropriées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – respecter le matériel végétal ; – évaluer les conséquences de ses interventions sur le développement du végétal. 		<p>être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; <p>– pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.</p>
	<p>11.1.4. Réaliser les opérations spécifiques de formation et de conduite des arbres et arbustes en aménagement des espaces verts : réaliser les opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de taille douce, de taille architecturale, de travaux topiaires dans le respect des consignes reçues en maîtrisant les gestes professionnels et les techniques appropriées ; - respecter le matériel végétal. 	<p>CEF/ CEP</p>	
<p>11.2. Effectuer les travaux dans les conditions optimales de satisfaction pour le client.</p>	<p>11.2.1. Réaliser les travaux en vue de satisfaire le client :</p> <ul style="list-style-type: none"> – respecter la culture du beau, du propre, de la nature ; – avoir une attitude respectueuse envers le client : <ul style="list-style-type: none"> - correction de la tenue vestimentaire ; - respect des règles de courtoisie ; - utilisation d'un langage adapté ; - respect des biens d'autrui ; – conforter l'image de marque de l'entreprise. 	<p>CEP</p>	

Fonction 12. : Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations liées au maintien opérationnel des outils, machines, matériels et infrastructures.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
12.1. Effectuer les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des outils, machines, matériels et équipements conformément aux consignes fournies.	12.1.1. Comprendre le fonctionnement des machines utilisées en entreprise horticole : expliquer les principes de base de fonctionnement des outils, machines, matériels et équipements utilisés dans les différentes filières de production : <ul style="list-style-type: none"> - travaux et entretien du sol ; - semis et plantation ; - soins aux plantes ; - application des fertilisants ; - lutte contre les ennemis des cultures. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les explications relatives à la fonction globale des outils, matériels et équipements utilisés dans les différentes filières sont pertinentes ; - les principes de base du fonctionnement des outils, matériels et équipements sont correctement décrits ; - les différents termes, symboles,... repris sur la plaque signalétique des outils, matériels et équipements sont correctement décodés.
	12.1.2. Réaliser des opérations de maintenance de premier niveau : <ul style="list-style-type: none"> - lire les notices d'entretien et de maintenance de premier niveau des outils, machines, matériels et équipements ; - exécuter les différents travaux d'entretien et de maintenance de premier niveau prévus dans les notices des constructeurs dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> - affûtage des pièces coupantes des outils et équipements ; - lubrification des organes mécaniques ; - vérification des niveaux d'huile ; - vidange des moteurs diesel et à essence ; - entretien d'une batterie ; - vérification de la tension des courroies. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usage sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; - pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.

12.2. Etablir un diagnostic de pannes simples et procéder aux réparations (mécanique, moteur, électricité, ...)	12.2.1. Comprendre les principes de fonctionnement : – des moteurs électriques monophasés et triphasés ; – des moteurs 2 et 4 temps à essence ou diesel.	CM	– les différents éléments d'un moteur sont correctement identifiés et leur fonction sont correctement décrites ; – les principes de base du fonctionnement des moteurs électriques, à essence, diesel sont correctement décrits ; – les différents termes, symboles,... repris sur la plaque signalétique d'un moteur sont correctement décodés.
	12.2.2. Comprendre les principes de fonctionnement des composants des systèmes de commande et de protection : – des circuits électriques : interrupteurs, télerupteurs, prises de terre, fusible, protection thermique, différentiel ; – de distribution d'eau, de fertilisants : vannes, manostats, débitmètre, pompes.	CM	– les explications relatives aux principes de base du fonctionnement des composants des systèmes de commande et de protection des circuits électriques, de chauffage, de distribution d'eau sont pertinentes ; – la fonction des différents composants de ces équipements est correctement formulée.
	12.2.3. Réaliser le diagnostic de dérangements de premier niveau : diagnostiquer des dérangements simples en mécanique : - bougies, filtres, joints (tondeuses, motoculteurs, scarificateurs, tronçonneuses) ; - batterie ; - pneumatiques ; - courroie.	CM	– les procédures de pose d'un diagnostic sont respectées et conduisent à poser un résultat fiable.
	12.2.4. Réaliser le diagnostic de dérangements simples : – en électricité : défektivité d'un circuit ; – en commande hydraulique, pneumatique : perte d'huile, chute de pression ; – circuits d'alimentation en eau : - fuite dans une canalisation ; - chute de pression ; - coupure d'alimentation.	CEF/ CEP	

	<p>12.2.5. Réaliser le remplacement d'organes simples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire, comprendre un plan, croquis, schéma, une procédure de montage ; - assurer le remplacement d'organes simples dans le respect des consignes des notices d'utilisation et des règles de sécurité et d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> - bougies, filtres, joints (tondeuses, motoculteurs, scarificateurs, tronçonneuse) ; - batterie ; - pneumatiques ; - courroie. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - pour ce qui concerne l'aspect qualitatif, le travail exécuté répond aux exigences professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; - les outils et matériels utilisés sont appropriés aux travaux à exécuter et leurs fonctions d'usage sont respectées ; - les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; - les prescriptions prévues par le Code du bien être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de l'environnement sont prises en compte ; - l'aspect qualitatif du travail fait l'objet d'une attention constante ; - l'environnement de travail est correctement remis en ordre à la fin du travail ; - pour ce qui concerne l'aspect quantitatif, les temps prévus pour l'exécution du travail sont respectés.
	<p>12.2.6. Réaliser le remplacement d'organes simples : assurer le remplacement d'organes dans le respect des consignes des notices d'utilisation et des règles de sécurité et d'hygiène et de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en électricité : interrupteur, prise de courant, fiche, raccordement d'une machine, fusible ; - en commande hydraulique, pneumatique : filtre, joint, vanne ; - circuits d'alimentation en eau : <ul style="list-style-type: none"> - pompes, raccords, vanne, robinet ; - sondes de contrôle. 	CEF/ CEP	

Fonction 13 : Réaliser des travaux de réparation des équipements et des matériels dans le respect des consignes reçues.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
13.1. Effectuer des travaux simples d'aménagement ou de réparation sur l'exploitation : maçonnerie, menuiserie, plomberie, chauffage, électricité, vitrage.	13.1.1. Réaliser des réparations simple en maçonnerie, menuiserie, plomberie, chauffage et électricité, dans le respect des réglementations en vigueur, des consignes, des règles de sécurité et d'hygiène.	CEF/ CEP	
	13.1.2. Réaliser des raccordement électriques simples dans le respect de la réglementation sur les installations électriques.	CEF/ CEP	
13.2. Effectuer des travaux simples en soudage, meulage, perçage.	13.2.1. Réaliser des travaux simples en soudage, perçage, meulage,... dans le respect des consignes, des règles de sécurité et d'hygiène.	CEF/ CEP	
13.3. Participer à l'installation de nouveaux équipements à partir de consignes fournies.	13.3.1. Comprendre un plan, croquis, schéma, une procédure de montage.	CEP	

Fonction 14 : Organiser son travail dans le cadre d'une activité et effectuer les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimale.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
14.1. Préparer le matériel dans le respect des consignes reçues.	14.1.1. Réaliser les opérations de préparation des outils et matériels en vue d'exercer une activité : – choisir les outils et matériels appropriés ; – vérifier l'état de fonctionnement des outils, machines et matériels avant utilisation.	CM	– les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; – les outils et matériels préparés sont en parfaite adéquation avec les consignes ou avec les travaux à exécuter ; – la vérification, avant utilisation, de l'état de fonctionnement des outils et matériels est fiable.
14.2. Effectuer les différentes tâches dans un souci d'efficacité, d'économie d'effort et de qualité dans les conditions optimales de sécurité.	14.2.1. <i>Réaliser les différentes tâches en appliquant les règles d'ergonomie et d'organisation rationnelle du travail :</i> – <i>aménager un poste de travail d'une façon rationnelle ;</i> – <i>rechercher l'efficacité ;</i> – <i>respecter les principes de l'économie des efforts.</i>	CEF/ CEP	
14.3. Réagir à une situation imprévue ou anormale et adapter son mode de conduite en fonction d'un aléa dans le respect des règles en application dans l'entreprise.	14.3.1. <i>S'adapter rapidement et d'une façon appropriée à une situation imprévue :</i> – <i>avoir une réaction d'action dans sa zone de compétence ;</i> – <i>consulter son patron.</i>	CEF/ CEP	
14.4. Procéder au nettoyage, à la vérification et au rangement des différents équipements et matériels utilisés.	14.4.1. Réaliser le rangement des outils, matériels et produits à la fin d'une activité : – nettoyer à la fin d'un travail ou avant rangement, les outils, machines et matériels dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement ; – ranger, après nettoyage, les outils, machines, matériels.	CM	– les consignes de travail sont correctement décodées et appliquées d'une manière stricte ; – l'usage des nettoyeurs est conforme aux notices d'utilisation des produits ; – les techniques opératoires et les gestes professionnels sont maîtrisés ; – les prescriptions prévues par le Code du bien-être des travailleurs lors de l'exécution du travail et par la réglementation en matière de protection de

			<p>l'environnement sont prises en compte ;</p> <ul style="list-style-type: none">– le nettoyage des outils et matériels répond aux attentes ;– la vérification du fonctionnement des outils et matériels, avant rangement, est fiable ;– après utilisation, les outils matériels et produits sont rangés en toute sécurité et dans le respect des agencements prévus.
--	--	--	---

Fonction 15 : Rendre compte des activités de conduite des cultures, des équipements et du travail

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
15.1. Rendre compte, oralement ou par écrit, du déroulement d'une activité.	15.1.1. Synthétiser les observations faites lors du déroulement d'une activité : <ul style="list-style-type: none"> - collecter les informations prévues par les consignes de travail : observations sur les équipements, le matériel, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus,...) ; - rapporter verbalement ou par écrit, et d'une façon compréhensible, les informations collectées. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les informations collectées sont conformes aux attentes, elles sont fidèles, objectives et exploitables ; - le compte-rendu, écrit ou oral, des observations est fidèle, précis et concis ; - la structuration du message transmis est correcte ; - les règles syntaxiques, grammaticales, orthographiques sont correctement appliquées.
15.2. Inspecter une culture et rendre compte de ses observations.	15.2.1. Synthétiser les observations faites lors de l'inspection d'une culture : rapporter oralement ou par écrit et d'une façon compréhensible les observations faites suite à l'inspection d'une culture : <ul style="list-style-type: none"> - conditions environnantes ; - présence d'une carence ou d'un excès en éléments nutritifs ; - présence de parasites des plantes, des fruits ; - présence de plantes adventices ; - présence de ravageurs. 	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les informations à prendre en compte sont correctement identifiées ; - les informations collectées sont objectives et exploitables ; - le compte-rendu, écrit ou oral, des observations est fidèle, précis et concis ; - la structuration du message transmis est correcte ; - les règles syntaxiques, grammaticales, orthographiques sont correctement appliquées.
15.3. Enregistrer les données se rapportant au suivi des parcelles, des équipements et du travail sur les documents prévus à cet effet.	15.3.1. Appliquer les procédures de transfert d'informations : consigner les informations recueillies sur les documents ou supports informatiques prévus à cet effet.	CM	<ul style="list-style-type: none"> - les documents d'exploitation sont correctement identifiés et complétés en conformité avec les pratiques usuelles de l'entreprise ; - les informations consignées sont exactes et les calculs effectués ne présentent pas d'erreur ; - les procédures d'encodage par outil informatique sont respectées ; - les documents de vie des activités sont fiables.

Fonction 16 : S'intégrer dans la vie professionnelle

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
16.1. Se situer dans la vie professionnelle.	<p>16.1.1. <i>Connaître les éléments de la réglementation du travail :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>identifier ses droits, devoirs et responsabilités comme travailleur en référence à la législation du travail ;</i> – <i>identifier les bases essentielles de la protection sociale (ONSS, INAMI, accidents de travail, ...)</i> ; – <i>identifier les services, juridictions et organismes liés à la vie professionnelle.</i> 	CEF/ CEP	
16.2 Développer des attitudes professionnelles.	<p>16.2.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Développer des attitudes constructives à l'égard des changements ;</i> – <i>accroître sa capacité d'apprendre, de s'informer et de se documenter sur les nouvelles techniques, les nouvelles technologies ;</i> – <i>auto-évaluer ses travaux ;</i> – <i>développer son autonomie, son sens des responsabilités, sa motivation ;</i> – <i>gérer efficacement son temps ;</i> – <i>organiser son travail ;</i> – <i>cultiver ses capacités de communication.</i> 	CEP	
16.3. Utiliser l'outil informatique pour communiquer.	<p>16.3.1. <i>Développer des attitudes constructives à l'égard du changement au niveau de la communication par outil informatique (courriel, ...) : transmettre et réceptionner un courrier électronique dans le respect des procédures.</i></p>	CEF/ CEP	
16.4. Réagir à une situation imprévue ou anormale et adapter son mode de	<p>16.4.1. <i>S'adapter rapidement et d'une façon appropriée à une situation imprévue :</i></p>	CEF/ CEP	

conduite en fonction d'un aléa dans le respect des règles en application dans l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> – avoir une réaction d'action dans sa zone de compétence ; – consulter son patron. 		
16.5. Utiliser l'outil informatique pour s'informer.	16.5.1. <i>Accroître sa capacité d'apprendre, de s'informer, de se documenter via l'outil informatique (Internet, Intranet,...) : rechercher des informations, consulter des bases de données dans le respect des procédures.</i>	CEF/ CEP	
16.6. Développer des attitudes déontologiques.	16.6.1. <ul style="list-style-type: none"> – S'adapter aux contraintes du métier (horaires variables, intempéries, manipulation de charge,...) ; – rechercher la satisfaction de l'employeur, du client ; – apporter une attention constante à la qualité du travail, du service ; – développer son autonomie, son sens des responsabilités, sa motivation. 	CEP	
16.7. Développer des attitudes relationnelles.	16.7.1. <ul style="list-style-type: none"> – S'intégrer dans un travail d'équipe ; – situer son travail dans l'ensemble des étapes du processus de production ; – délimiter son travail au sein d'une équipe ; – faire preuve de solidarité, de convivialité, de loyauté à l'égard de ses collègues. 	CEP	
16.8. Participer à la vie de l'entreprise.	16.8.1. <ul style="list-style-type: none"> – Prendre conscience de l'esprit d'entreprise ; – identifier l'organigramme de l'entreprise et le rôle de chacun de ses membres ; – identifier les interrelations avec les entreprises de l'amont et de l'aval ; – identifier l'image que l'entreprise veut se donner d'elle-même ; – valoriser son entreprise ; – s'impliquer dans les plans d'action en vue d'une gestion globale de la qualité ("TQM"). 	CEP	

Fonction 17 : Respecter l'environnement de son entreprise.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
17.1. Mettre en application les recommandations en matière de protection de l'environnement.	<i>17.1.1. Appliquer les prescriptions en matière de protection de l'environnement :</i> – <i>respecter les règlements en matière de protection de l'environnement ;</i> – <i>respecter la culture du beau, du propre, de la nature ;</i> – <i>collecter les papiers, déchets, contenants vides, ...</i>	CEF/ CEP	